



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n° 1 / 2018 - 2019

Réunion du mardi 18 septembre 2018

Présidence de séance : M. Guy ANDRE

Présents : MM. Jacques BOULOGNE ; Michel GENDRON.

Excusés : M. Gérard BAUMANN; Michel COPINNE; Walter DENARDIN; Claude FLAGET; Michel GOTTE ; Gérard JANTET ; Marc HAENEL ; André PETTE; Pierre REY ; Dominique SCHOTT.

Absents : 1 représentant du District MARNE ; 1 représentant du District de la MEUSE

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

Prochaine réunion le mardi 16 octobre 2018

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard le jeudi 11 octobre 2018

Le président ouvre la séance.

Pour cette 1^{ère} réunion "Classement des installations de la Ligue du GRAND EST de Football", le Président souhaite la bienvenue aux membres présents de la CRTIS de la LGEF.

Il explique le pourquoi de cette réunion mensuelle qui pourra être activée au coup par coup en fonction du nombre de dossier mais qui aura lieu d'office tous les 3 mois, les dates de ses réunions seront communiquées par le Président.

L'objet de ses réunions est l'étude des dossiers de classement où confirmation de classement ainsi que les avis préalables très utiles au FAFA.

Le choix des dates est adapté en fonction des réunions du GT Classement des Installations de la CRTIS.

Le Président regrette beaucoup la non-présence de certain membre due au fait qu'il n'y a pas de dossier dans leurs Districts d'appartenances et rappelle que la Commission est constituée de membre de CDTIS mais comme indiqué dans le courrier adressé aux Présidents de Districts, les membres de la CRTIS ont tous vocation à présenter les dossiers de classement quelle qu'en soit l'origine territoriale, ils instruisent et décident collectivement en CRTIS sans lien avec leurs districts.

DISTRICT DES ARDENNES (08)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

- **SAPOGNE et FEUCHERES – STADE MUNICIPAL – NNI 08 400 01 01**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du compte rendu de la visite de Monsieur Francis BONHOMME, Président de la CDTIS et de Monsieur Jacky DEGEN, Membre de la CDTIS en date du 11 septembre 2018.

Le dossier relève un point de non-conformité majeure puisque concernant les zones de dégagement située au Nord. Les distances relevées sont de 1,10 m à 2,30 m alors que le règlement impose une distance minimum sans obstacle de 2,50 m. Ce point ne permet pas le classement de l'installation.

Dans l'attente de régularisation du dossier et notamment ce point de non-conformité, elle suspend la demande de classement.

L'installation ne peut pas être utilisée en compétitions officielles jusqu'à nouvel avis de la Commission (CRTIS).

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **BAZEILLES – STADE Jean-Claude BERNARD 1 – NNI 08 053 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 07.06.2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, du rapport de visite de Monsieur Guy ANDRE, Président de la CRTIS en date du 22.08.2018.

Le dossier est complet, conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandé (Niveau 4).

Elle émet un avis favorable pour la confirmation de classement et transmet le document au GT classement de la CRTIS pour la suite utile.

- **VILLERS SEMEUSE – STADE Roger MARCHE 1 – NNI 08 480 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 11.10.2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, du rapport de visite de Monsieur Guy ANDRE, Président de la CRTIS en date du 08.09.2018.

Le dossier est complet, conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandé (Niveau 5).

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 11.10.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CRTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

- **BAZEILLES – STADE Jean-Claude BERNARD 3 – NNI 08 053 01 03**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et du compte rendu oral de la visite de Monsieur Guy ANDRE, Président de la CRTIS en date du 22.08.2018.

Le dossier est complet, conforme au classement demandé (Niveau Foot à 8SYE).

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Foot à 8SYE jusqu'au 18.09.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CRTIS.

- **VILLERS SEMEUSE – STADE Roger MARCHE 2 – NNI 08 480 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11SYE provisoire jusqu'au 02.03.2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement, du rapport de visite orale de Monsieur Guy ANDRE, Président de la CRTIS en date du 08.09.2018.

Le dossier est complet, conforme à la demande de niveau de classement demandé (Niveau 6SYE).

Les tests sont conformes à l'article 1.1.5 du règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF

Elle émet un avis favorable pour le classement de l'installation en Niveau 6SYE et transmet le document au GT classement de la CRTIS pour la suite utile.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

9.2. Confirmation de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

-

1.2. Confirmations de niveau de classement

-

1.3. Changements de niveau de classement

- **RAMERUPT – STADE MUNICIPAL – NNI 10 314 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05.03.2021

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement et du rapport de visite de Monsieur Jacques BOULOGNE, Président de la CDTIS en date du 05.09.2018.

Pièce jointe au dossier :

- Lettre d'engagement de la ville concernant l'engagement de poser le morceau de clôture manquante pour le 01.11.2018.

Le dossier est complet, conforme à la demande de changement de niveau de classement demandé (Niveau 5). Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 18.09.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **CHAPPES – STADE COMMUNAL – NNI 10 083 01 01**

Cette installation était classée en Niveau Foot à 11.

La Commission prend connaissance de la demande de classement pour 2 terrains en Niveau Foot à 8.

Le dossier est complet, conforme au classement demandé (Niveau Foot à 8SYE).

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Foot à 8SYE jusqu'au 18.09.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **VILLECHETIF – STADE Léon CUISIN 1 – NNI 10 412 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 30.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement et du rapport de visite de Monsieur Jacques BOULOGNE, Président de la CDTIS en date du 28.06.2018.

Le dossier est complet, conforme à la demande de changement de niveau de classement demandé (Niveau 5).

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 18.09.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **VILLECHETIF – STADE Léon CUISIN 2 – NNI 10 412 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 07.07.2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement pour 2 terrains en Niveau Foot à 8.

Le dossier relève un point de non-conformité majeure puisque concernant les zones de dégagement. Les distances relevées sont de 2,36 m à 2,45 m alors que le règlement impose une distance minimum sans obstacle de 2,50 m. Ce point ne permet pas le classement de l'installation.

Dans l'attente de régularisation du dossier et notamment ce point de non-conformité, elle suspend la demande de classement.

L'installation ne peut pas être utilisée en compétitions officielles jusqu'à nouvel avis de la Commission (CRTIS).

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

- **ROSIERES PRES TROYES – COMPLEXE SPORTIF DE L'AUBE 1 – NNI 10 325 02 01**
Cette installation est classée en Niveau 5SYE jusqu'au 08.11.2019

La Commission prend connaissance des tests in situ de qualité sportive et de sécurité réalisés le 12.04.2018 et les transmet au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

- **ROSIERES PRES TROYES – COMPLEXE SPORTIF DE L'AUBE 2 – NNI 10 325 02 02**
Cette installation est classée en Niveau 4SYE jusqu'au 28.03.2020

La Commission prend connaissance des tests in situ de qualité sportive et de sécurité réalisés le 12.04.2018 et les transmet au GT classement de la CFTIS pour la suite utile

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmation de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmation de classement
- 10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

- **SAINT BRICE COURCELLES – STADE DES BORDS DE VESLE - NNI 51 474 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04.01.2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement.

Le dossier est complet, conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandé (Niveau 5).

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 04.01.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3. Changements de niveau de classement

- **VITRY LE FRANCOIS - STADE Claude LAMOR – NNI 51 649 03 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 28.01.2026

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement (Niveau 4) transmis par la collectivité.

En l'absence de représentant sur le secteur District MARNE, elle désigne Monsieur Jacques BOULOGNE, membre de la CRTIS, pour effectuer la visite de classement de cette installation.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

9.2. Confirmation de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

- **CULMONT CHALINDREY – STADE Roland LACHAUX - NNI 52 093 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 17.07.2020

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement et du rapport de visite de Monsieur Claude FLAGET, Président de la CDTIS en date du 01.06.2018.

Le dossier est complet, conforme à la demande de changement de niveau de classement demandé (Niveau 5). Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 18.09.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

9.2. Confirmation de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements provisoires
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmation de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT DE LA MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements provisoires
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

- **VERDUN – STADE BASE LOISIRS PRÉ L'ÉVÊQUE1 – NNI 55 545 03 01**

Cette installation est classée en Niveau 5sy jusqu'au 13.04.2021, ex Niveau 4SYE, classement due à la non fourniture des tests de qualité sportives et de sécurité in-situ (se conférer au PV n°2 du GT Classement de la CFTIS, en date du 13.09.2017)

La Commission prend connaissance des tests in situ de qualité sportive et de sécurité réalisés le 17.07.2018 et les transmet au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

9.2. Confirmation de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmation de classement

10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT DE LA MOSELLE (57)

INSTALLATIONS

• CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

.1. Classements initiaux

.2. Confirmations de niveau de classement

- **SARREBOURG – STADE JEAN-JACQUES MORIN 2 – NNI 57 630 01 02**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 04.07.2019

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, du rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre de la CRTIS en date du 28.08.2018.

Le dossier est complet, conforme à la demande de niveau de classement demandé (Niveau 5).

Elle propose la confirmation du classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 04.07.2029 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

.3. Changements de niveau de classement

• INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

.1. Classements provisoires

.2. Confirmations de niveau de classement

- **SARREBOURG – STADE JEAN-JACQUES MORIN 3 – NNI 57 630 01 03**

Cette installation est classée en Niveau 5SYE jusqu'au 18.11.2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement, du rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre de la CRTIS en date du 28.08.2018.

Le dossier est complet, conforme à la demande de niveau de classement demandé (Niveau 5SYE).

La Commission prend connaissance des tests in situ de qualité sportive et de sécurité réalisés le 27.08.2018 et transmet le dossier au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

.3. Changements de niveau de classement

- **SOLGNE – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 655 01 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11SYE jusqu'au 24.10.2025

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement et du rapport de visite de Monsieur André PETTE, Membre de la CRTIS en date du 07.09.2018.

Le dossier est complet, conforme à la demande de changement de niveau de classement demandé (Niveau 5).

La CRTIS émet un avis favorable pour la demande de changement de niveau de classement de l'installation en niveau 5SYE et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

• RETRAITS DE CLASSEMENT

• DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **METZ – STADE BARON DUFOUR 2 – NNI 57 463 05 02**

Cette installation est classée en Niveau Foot à 11 SYE jusqu'au 09/03/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des plans fournis. Elle émet un avis favorable pour le renouvellement du revêtement du terrain en gazon synthétique (100m x 65m) s'inscrivant

dans une installation de niveau 6SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

Le projet est conforme avec le règlement des Terrains et Installations Sportives.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau 6SYE.

.3. Installations équipées d'un arrosage

- **NILVANGE – STADE NOIROT – NNI 57 508 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 08.11.2019

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et du plan fourni.

Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un arrosage intégré sur cette installation (100m x 65m), sous réserve du respect de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

Le projet indique 18 arroseurs dont 10 en périphérie et 2 rampes de 4 arroseurs intégrés à l'aire de jeu.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet, elle rappelle l'alinéa 8 à l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Extrait de l'article 1.2.5 du Règlement des Terrains applicable depuis le 31 mai 2014.

8. Après l'achèvement des travaux, toutes les installations d'arrosage visées à l'alinéa 2 doivent faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, d'une attestation de conformité accompagnée d'un dossier technique notamment eu égard aux exigences visées à l'annexe 4 du présent Règlement.

- **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- .1. **Classements initiaux**

- .2. **Confirmations de niveau de classement**

- .3. **Changements de niveau de classement**

- **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

- **PROCÈS-VERBAUX CDTIS**

- **AFFAIRES DIVERSES**

ECLAIRAGES

- **CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- .1. **Classements fédéraux initiaux**

- .2. **Confirmation de classement**

- **MORHANGE – STADE Georges FLUGEL 2 - NNI 57 483 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 09.11.2017

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 10/11/2019 avec les valeurs suivantes : Eclairage moyen 147 lux ; uniformité : 0,87 ; Rapport Emini/Maxi 0,69.

- **SOLGNE – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 57 655 01 02**

Cette installation était classée en Niveau E5 jusqu'au 16.02.2018

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau E5.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau E5 jusqu'au 17/02/2020 avec les valeurs suivantes : Eclairage moyen 182 lux ; uniformité : 0,72 ; Rapport Emini/Maxi 0,54.

- **CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL**

- .1. **Classements fédéraux initiaux**

- .2. **Confirmation de classement**

- .3. **Divers**

- **DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE**

- **LONGEVILLE LES METZ – STADE DEZAVELLE – NNI 57 412 01 02**

- Cette installation est classée en Niveau 3SYE jusqu'au 22.11.2027.

- La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis, le niveau demandé correspondant à un Niveau E3, le dossier est transmis à la CFTIS, le GT classement ayant la compétence requise pour donner cet avis.

- **FAREBERSVILLER – Salle de FUTSAL – NNI 57...990 ?**

- Cette installation n'est pas classée puisqu'il s'agit d'un projet de construction.

- La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis, le niveau demandé correspondant à un Niveau EFUTSAL 3.

- Après étude des documents versés au dossier, même si le réglage des projecteurs est particulier en raison de la distance des mâts par rapport à la ligne de touche, la commission constate que les valeurs sont conformes à un classement de Niveau EFUTSAL 3 :

- Emh > 337 Lux
 - Fu > 0.61 (pour 0.5 min)
 - Hauteur > 6,00 m
 - Zones de dégagements respectés

- Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

- La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau EFUTSAL 3.

DISTRICT D'ALSACE (67/68)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

Reprise du PV de la CDTIS ALSACE du 31 juillet 2018

- **INNENHEIM - Stade Municipal 3 - NNI 67 223 01 03**

Cette installation n'était pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot à 8.

Le dossier est complet, conforme au classement demandé (Niveau Foot à 8SYE).

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Foot à 8SYE jusqu'au 31.08.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **KALTENHOUSE - Stade de l'Avenir 3 - NNI 67 230 01 03**

Cette installation n'était pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot à 8.

Le dossier est complet, conforme au classement demandé (Niveau Foot à 8SYE).

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Foot à 8SYE jusqu'au 31.08.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.2. Confirmations de niveau de classement

Reprise du PV de la CDTIS ALSACE du 31 juillet 2018

- **ALTECKENDORF - Stade Municipal 1 - NNI 67 005 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 31.07.2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement.

Le dossier n'est pas complet, il manque l'AOP ou une attestation (si inférieure à 300 personnes) déterminant la capacité d'accueil de l'installation.

Elle demande que lui soit fournie les documents manquant **avant le 30.11.2018 dernier délai**.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 31.07.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **GEUDERTHEIM - Stade de la Forêt 1 - NNI 67 156 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 31.12.2009

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement.

Le dossier n'est pas complet, il manque l'AOP ou une attestation (si inférieure à 300 personnes) déterminant la capacité d'accueil de l'installation.

Elle demande que lui soit fournie les documents manquant **avant le 30.11.2018 dernier délai**.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 31.07.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **HERRLISHEIM - Stade GANSWEID 2 - NNI 67 194 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 31.12.2009

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement.

Le dossier n'est pas complet, il manque l'AOP ou une attestation (si inférieure à 300 personnes) déterminant la capacité d'accueil de l'installation.

Elle demande que lui soit fournie les documents manquant **avant le 30.11.2018 dernier délai**.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 31.12.2019 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **KALTENHOUSE - Stade de l'Avenir 2 - NNI 67 230 01 02**

Cette installation était classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 30.07.2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement.

Compte tenu des dimensions de l'aire de jeu (100 x 65 m) et de la présence d'un seul vestiaire dédié à cette installation.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau Foot à 11 jusqu'au 31.07.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **MEISTRATZHEIM - Stade de L'EHN 1 - NNI 67 286 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 21.03.2016

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement.

Le dossier n'est pas complet, il manque l'AOP ou une attestation (si inférieure à 300 personnes) déterminant la capacité d'accueil de l'installation.

Elle demande que lui soit fournie les documents manquant **avant le 30.11.2018 dernier délai.**

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 21.03.2026 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **MEISTRATZHEIM - Stade de L'EHN 2 - NNI 67 286 01 02**

Cette installation était classée en Niveau Foot à 11 jusqu'au 31.07.2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau Foot à 11 jusqu'au 31.07.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **MULHOUSE - Stade de la Passerelle - NNI 68 224 01 03**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 14.12.2014

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement.

Le dossier n'est pas complet, il manque l'AOP ou une attestation (si inférieure à 300 personnes) déterminant la capacité d'accueil de l'installation.

Elle demande que lui soit fournie les documents manquant **avant le 30.11.2018 dernier délai.**

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 14.12.2024 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **OSTWALD - Stade Omnisport NACHTWEID 1 - NNI 67 365 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 21.06.2016

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement.

Le dossier est complet.

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 21.06.2026 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **SOULTZ/S/FORETS - Stade Rebmatt 2 - NNI 67 474 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 31.07.2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement.

Le dossier n'est pas complet, il manque l'AOP ou une attestation (si inférieure à 300 personnes) déterminant la capacité d'accueil de l'installation.

Elle demande que lui soit fournie les documents manquant **avant le 30.11.2018 dernier délai.**

La commission propose la confirmation de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 31.07.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

1.3 Changements de niveau de classement

Reprise du PV de la CDTIS ALSACE du 31 juillet 2018

- **ALTECKENDORF - Stade Municipal 2 - NNI 67 005 01 02**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 31.07.2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement.

Compte tenu des dimensions de l'aire de jeu (90 x 60 m) et de l'absence de vestiaire dédié à cette installation.

Elle demande le déclassement de l'installation en Niveau Foot à 11.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Foot à 11 jusqu'au 31.07.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **INNENHEIM - Stade de L'EHN 1 - NNI 67 223 01 01**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 30.07.2018

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement pour un niveau 5.

Le dossier n'est pas complet, il manque l'AOP ou une attestation (si inférieure à 300 personnes) déterminant la capacité d'accueil de l'installation.

Elle demande que lui soit fournie les documents manquant **avant le 30.11.2018 dernier délai.**

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 31.07.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **INNENHEIM - Stade de L'EHN 2 - NNI 67 223 0102**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 31.07.2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de niveau de classement.

Compte tenu des dimensions de l'aire de jeu (98 x 65 m) et de l'absence de vestiaire dédié à cette installation.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Foot à 11 jusqu'au 31.07.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **UFFHEIM - Stade Joseph Muller 1 - NNI 68 341 0101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 31.07.2018

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement pour un niveau 5. Le dossier n'est pas complet, il manque l'AOP ou une attestation (si inférieure à 300 personnes) déterminant la capacité d'accueil de l'installation.

Elle demande que lui soit fournie les documents manquant **avant le 30.11.2018 dernier délai**.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 31.07.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **ZILLISHEIM - Stade Joseph Schwechler 1 - NNI 68 384 0101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 31.07.2018

La Commission prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement pour un niveau 5. Le dossier n'est pas complet, il manque l'AOP ou une attestation (si inférieure à 300 personnes) déterminant la capacité d'accueil de l'installation.

Elle demande que lui soit fournie les documents manquant **avant le 30.11.2018 dernier délai**.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 31.07.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

Nouveau dossier

- **VENDENHEIM - Stade du Waldeck - NNI 67 506 0101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05.06.2022

La commission prend connaissance de la demande de changement de Niveau de classement pour un niveau 4, du rapport de visite de Monsieur Gérard JANTET, Membre de la CRTIS en date du 13.06.2018 (rapport rédigé le 03.08.2018).

Le dossier est complet, conforme à la demande de confirmation de niveau de classement demandé (Niveau 4).

Elle émet un avis favorable pour un changement de Niveau de classement et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements provisoires

2.2. Confirmations de niveau de classement

- **HIRTZBACH – STADE INTERCOMMUNAL – NNI 68 139 02 01**

Cette installation est classée en Niveau 5SYE jusqu'au 08.10.2018

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement, reçu de la CFTIS le 10.09.2018 à la suite d'une erreur de transmission.

Le passage des dossiers avec avis de la CRTIS (article 5.2.3 du Règlement des Terrains et Installations Sportives) est obligatoire avant transmission à la CFTIS.

Le dossier n'est pas complet, les pièces manquantes sont l'AOP et le PV de CDS. Un délai sera accordé par le GT Classement de la CFTIS pour régularisation.

En l'absence des tests in situ de qualité sportive et de sécurité, le classement proposé sera 5sy.

Elle émet un avis favorable pour la confirmation de classement et transmet le document au GT classement de la CFTIS pour la suite utile.

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

- **FEGERSHEIM - Stade Municipal 2 - NNI 67 137 0102**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des plans fournis. Elle émet un avis favorable pour la mise en place d'un revêtement en gazon synthétique (105m x 68m) s'inscrivant dans une installation de niveau 5SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

En l'absence des plans concernant les bâtiments nécessaires pour déterminer le niveau de classement souhaité, la CRTIS émet un avis préalable favorable au projet concernant uniquement l'aire de jeu mais ne peut se prononcer sur le classement projeté.

- **PREUSCHDORF - Stade du Seltzbach - NNI 67 379 01 01**

Cette installation est classée en Niveau 5SYE jusqu'au 05/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des plans fournis. Elle émet un avis favorable pour le renouvellement du revêtement du terrain en gazon synthétique (105m x 68m) s'inscrivant dans une installation de niveau 5SYE, sous réserve du respect du Règlement des Terrains applicable depuis le 31.05.2014.

Elle rappelle que, notamment, les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ à la mise en service et après chaque échéance de cinq années d'utilisation.

Le projet est conforme avec le règlement des Terrains et Installations Sportives.

La CRTIS émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en niveau 5SYE.

4.3. Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

Reprise du PV de la CDTIS ALSACE du 31 juillet 2018

- **HAGUENAU - Salle des Missions Africaines - NNI 67 180 99 04**

Cette installation n'était pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3.

Le dossier n'est pas complet, il manque l'AOP déterminant la capacité d'accueil de l'installation.

Elle demande que lui soit fournie les documents manquant **avant le 30.11.2018 dernier délai**.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 31.07.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

- **ILLZACH - Salle du Canal - NNI 68 154 99 02**

Cette installation n'était pas classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3.

Le dossier n'est pas complet, il manque l'AOP déterminant la capacité d'accueil de l'installation.

Elle demande que lui soit fournie les documents manquant **avant le 30.11.2018 dernier délai**. Elle propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 31.07.2028 sous réserve de la validation du GT classement de la CFTIS.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

- **GEISPOLSHHEIM - Stade Samson Lejeune - NNI 67 152 0103**

Documents transmis par mail à la CFTIS (par secrétariat District ALSACE) suite demande du PV du 16.05.2018 : AOP, PV de sécurité et plan vestiaires.

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

Reprise du PV de la CDTIS ALSACE du 31 juillet 2018

- **RIEDISHEIM - Stade Waldeck 7 - NNI 68 271 0201**
Niveau E5 – Echéance au 31.07.2020.
Eclairage moyen 168 lux, uniformité : 0.70, Rapport Emini/Maxi 0.47
Certificat de conformité et attestation entretien réceptionnés.

9.2. Confirmation de classement

Reprise du PV de la CDTIS ALSACE du 31 juillet 2018

- **HIRTZBACH - Stade Intercommunal 2 NNI 68 139 0201**
Niveau E5 – Echéance au 31.07.2020
Eclairage moyen 155 lux, uniformité : 0.70, Rapport Emini/Maxi : 0.59
- **HIRTZBACH - Stade Municipal 1 - NNI 68 139 0101**
Niveau EFootA11 – Echéance au 31.07.2020
Eclairage moyen 152 lux, uniformité : 0.45, Rapport Emini/Maxi 0.22
- **OBERNAI - Stade Municipal 1 - NNI 67 348 0101**
Niveau E5 – Echéance au 31.07.2020
Eclairage moyen 306 lux, uniformité : 0.71, Rapport Emini/Maxi : 0.51

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

Reprise du PV de la CDTIS ALSACE du 31 juillet 2018

- **HAGUENAU - Salle des Missions Africaines - NNI 67 180 9904**

Cette installation n'était pas classée

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFutsal4.

Le dossier est complet.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau EFUTSAL 4 jusqu'au 31.07.2022 avec les valeurs suivantes : Eclairage moyen 162 lux, uniformité : 0.85, Rapport Emini/Maxi 0.66.

- **ILLZACH - Salle du Canal - NNI 68 154 9902**

Cette installation n'était pas classée

La commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau EFutsal4.

Le dossier est complet.

Elle propose le classement de l'installation en Niveau EFUTSAL 4 jusqu'au 31.07.2022 avec les valeurs suivantes : Eclairage moyen 290 lux, uniformité ; 0.85, Rapport Emini/Maxi 0.68.

10.2. Confirmation de classement

10.3. Divers

Niveau E/Entrainement :

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT DES VOSGES (88)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1 Classements provisoires
- 2.2 Confirmations de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES INSTALLATIONS

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3 Installations équipées d'un arrosage

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1 Classements initiaux
- 5.2 Confirmations de niveau de classement
- 5.3 Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements fédéraux initiaux
- 9.2 Confirmation de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 10.1 **Classements fédéraux initiaux**
- 10.2 **Confirmation de classement**
- 10.3 **Divers**

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Le Président de la CRTIS de la LGEF

Guy ANDRE